

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 8
- Représentés : 2
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre

Le **21 janvier, deux mille vingt-cinq** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 14/01/2025

Étaient présents : E. BASTIDE, S. COLLOT, M.O. CHAUVET, FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN.

Représentés : F. ABRIAT a donné procuration à S. FIORITO, S. VIGUIE a donné procuration à S. COLLOT.

Absents excusés : -

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 10/12/2024 ;
- Délibération demande de subvention à la Préfecture (DETR) : projet city parc
- Délibération: approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté du Grand Sud Tarn et Garonne ;
- Délibération modifications statutaires du SDE 82 ;
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 10/12/2024

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_01 : Demande de subvention à la Préfecture (DETR) : projet city parc.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les subventions accordées par le Département 82 et l'Agence Nationale du Sport sont insuffisantes pour concrétiser le projet de création du city parc. Il indique avoir reçu la circulaire et le guide d'appel à projet de la Préfecture 2025. A priori, le projet de création d'un city parc serait éligible à une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans la rubrique « Projets touristiques, de loisirs ou sportifs ».

A ce titre Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour demander une subvention au Préfet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux selon plan financier ci-dessous :

| RECETTES | Montants HT | Taux par rapport au montant global du projet HT |
|--|--------------------|---|
| Agence Nationale du Sport (ANS) | 13 000,00 € | 24,40 % |
| Département | 15 982,00 € | 30 % |
| Préfecture / DETR | 13 638,00 € | 25,6 % |
| AUTOFINANCEMENT | 10 656,00 € | 20 % |
| Montant Total des opérations HT | 53 276,00 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'APPROUVER la création d'un city stade ;

DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture (DETR) ;

DE VALIDER son cout prévisionnel : 53 276 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Délibération n° 2025_02 : Délibération approbation rapport d'activité 2023 – Communauté Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 de la Communauté Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté du Grand Sud Tarn et Garonne.

Délibération n° 2025_03 : Délibération Modifications statutaires du SDE 82.

Monsieur le Maire expose :

Qu'afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique locale compétente pour la gestion du PCRS, lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts.

Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées :

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne.

Le syndicat peut également assurer les services suivants :

- Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres*
- Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée*
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels*
- Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids,...) »*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-20

Vu la délibération du comité syndical du SDE 82 du 17 décembre 2024

Vu le projet de modification statutaire du SDE 82

Le conseil municipal de la commune de Comberouger, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- 1) Adopte les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération.
- 2) Autorise le Maire à notifier la présente délibération au Président du SDE 82.

Divers

- Présentation d'une correspondance de l'entreprise ORIONENERGIE pour une proposition de pose de centrales solaires pour les agriculteurs et les collectivités locales : En réflexion : propose d'en mettre sur le toit de la salle des fêtes en passant par le SDE 82.
- Croix du jardin de la Mairie : La secrétaire expose qu'un administré est très surpris par la croix mise dans le jardin de la mairie vis-à-vis de l'aspect religieux : on accessorisera pour atténuer l'aspect « religieux ».
- La secrétaire expose aux élus que le directeur de l'école a demandé la pose de cloisons aux WC des tout-petits à cause d'attitudes de plus en plus compliquées avec les élèves de maternelles quand ils vont aux toilettes : favorable.
- Mme LASSALLE Caroline, conseillère municipale indique qu'elle a rencontré les responsables du pôle environnement de la Communauté Grand Sud Tarn-et-Garonne pour un suivi sur les composteurs de notre commune. Elle informe les élus de l'existante d'un service « broyage » proposé Communauté Grand Sud Tarn-et-Garonne. La plaquette d'information sur les déchets laissée par les responsables du Pôle environnement a été remise aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance
Laëtitia CUCCAROLO